

Nous sommes d'autant moins portés à nous effrayer des clameurs sincères ou feintes que lancent les partisans de l'union impériale, que la convention ne liant les deux pays sur aucun point, le Canada reste libre d'y mettre fin ou de l'amender dès que le danger poindra.

Si toutefois la discussion parlementaire ou toute autre source établissait à l'évidence que le nouveau tarif offre de graves périls pour la prospérité économique et l'unité nationale du Canada, nous n'hésiterions pas à modifier notre attitude et à demander le rejet de la convention.

Et si, la convention étant ratifiée, avec ou sans notre adhésion, l'avenir donnait raison aux impérialistes, et que les dangers qu'ils prédisent se manifestassent un jour—fût-ce dans un mois, dans un an, dans dix ans—nous serions les premiers à jeter le cri d'alarme et à demander son rappel ou sa modification; et nous y mettrions la même ardeur et la même persévérance que nous avons déployées en combattant la loi navale et toute mesure impérialiste.

Vive Dieu! les nationalistes ont prouvé que les obstacles qui ont glacé bien des coeurs et paralysé tant de volontés:—l'esprit de parti, le désir du pouvoir, la soif d'une popularité mal acquise, l'amour-propre, la crainte du ridicule ou le souci de leurs intérêts personnels—ne les ont guère empêchés d'accomplir avec quelque courage ce qu'ils considéraient être leur devoir public. Ils ont prouvé déjà, et ils prouveront encore, que leur opposition à l'impérialisme, comme tous les articles de leur programme politique, est entièrement surbordonnée à leur amour de la patrie canadienne.

FIN

644/14^c

702